



Laval, le 4 mars 2020

**FFMC 53**

**MM. Alain PESCHÉ et Jean-Yves JAMET**

**Envoyé par courriel à**

[alain.pesche@laposte.net](mailto:alain.pesche@laposte.net)

[jmtffmc53@gmail.com](mailto:jmtffmc53@gmail.com)

Objet : Place des deux-roues

Réf. : Votre courrier

Messieurs,

Dans votre récent courrier, vous souhaitez connaître nos positions en matière de place du deux-roues motorisé dans l'espace urbain dans un contexte réglementaire national de plus en plus coercitif avec les véhicules dits « polluants ».

Vous sollicitez aussi une précision concernant les espaces de solidarités mentionnés dans un de nos documents de campagne. Sur ce dernier point, il y a une mauvaise interprétation de votre part. Par espace de solidarité, nous entendons des structures d'hébergement d'urgence ou de lieu dédié aux femmes victimes de violences.

Il n'est pas prévu dans notre programme de classer l'agglomération en zone ZFE. Nous souhaitons néanmoins informer davantage la population sur la qualité de l'air en divers points de la ville, la pollution se concentrant essentiellement sur Laval.

Cependant, l'espace public, à défaut d'être un espace de solidarité, se doit d'être partagé en prenant en compte la situation des plus exposés, à commencer par le piéton. Il n'est pas question dans notre programme d'opposer les piétons, les cyclistes, les motards et les automobilistes. Cependant, notre vision du centre-ville – et plus particulièrement la place du 11 novembre et ses abords – est clairement tournée vers la réduction de la présence d'automobile.

Notre objectif est préalablement de développer le réseau de transports en commun afin que celui-ci soit compatible avec les modes de vie des usagers (trajets domicile-travail, loisirs en soirée et le week-end, ...) et que les comportements changent pour à terme faire préférer le bus à l'automobile, notamment par la mise en place de 50 trajets gratuits par an pour tous les habitants de l'agglomération. En parallèle, nous souhaitons réduire les parkings existants et piétonniser largement cet espace.

De plus, la loi d'orientation des mobilités dispose que le stationnement des véhicules à moteur sera proscrit à 5 mètres de chaque passage piéton au plus tard le 31 décembre 2026. Cependant, il pourrait être réalisé dans cet espace redevenu libre des stationnements dédiés aux cyclistes et – à la limite des 5 mètres – aux motards.

Je profite de cette réponse pour vous signaler que la ville veillera à entretenir correctement ses routes et fera le nécessaire pour réparer les nids de poule qui représentent un danger certain pour les tous deux-roues.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition pour tout renseignement que vous estimeriez utile, je vous prie, Messieurs, de recevoir mes salutations distinguées.

Pour la liste « Laval, écologique et solidaire »,  
**Isabelle Eymon**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Eymon', with a long horizontal stroke extending to the right.